

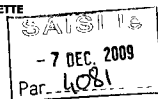
LIC FORMATION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 EUROS

STEGE SOCIAL : ZONE ARTISANALE DES CHAMPS CHOUETTE

27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON (EURE)

RCS EVREUX 489 418 33S



DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf,

et le vingt-neuf septembre, à dix heures,

Madame Nadine LEFEBVRE, associée unique de la société LIC FORMATION, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

Elle précise l'objet des présentes décisions :

- Changement de la date de clôture de l'exercice social,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Elle précise également que le commissaire aux comptes, Monsieur Yann GORIN, a régulièrement été convoquée par lettre remise en mains propres contre décharge en date du 11 septembre 2009.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre de chaque année.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de neuf (9) mois, qui a commencé à courir le 1er janvier 2009 et se terminera le 30 septembre 2009.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique modifie la rédaction de l'article 6 des statuts comme suit :

"Article 6 – Exercice social"

"L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année."

Le reste de l'article est sans changement.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique
Madame Nadine LEFEBVRE